

# Les femmes et les élections fédérales de 2007: Les femmes des partis bourgeois en progression

Avec un supplément consacré aux femmes lors des élections dans les parlements et gouvernements cantonaux de 2004 à 2007

par WERNER SEITZ

**Lors des élections fédérales de 2007, la part des femmes représentées au Conseil national s'est accrue de 3,5 points pour atteindre 29,5%. A l'occasion de l'élection des membres du Conseil fédéral par la nouvelle Assemblée nationale, les deux Conseillères fédérales en place ont été réélues et une troisième femme a fait son entrée dans l'exécutif fédéral fort de sept membres. Si les femmes ont obtenu leur meilleur résultat jusqu'ici au Conseil national et au Conseil fédéral, elles ont par contre perdu un mandat au Conseil des Etats, leur part dans ce dernier reculant ainsi à 22%.**

## Les femmes et les élections au Conseil national de 2007

Le Conseil national se compose de 200 députés, élus tous les quatre ans. Chaque canton forme une circonscription électorale (article 149 de la constitution fédérale). Les sièges sont répartis entre les circonscriptions proportionnellement à leur population, mais celles-ci disposent chacune d'un siège au moins. Dans les cantons qui ne disposent que d'un siège, les conseillers nationaux sont élus au scrutin majoritaire (UR, OW, NW, GL, AI, AR). Dans les 20 cantons disposant de plus d'un siège, on a recours au scrutin proportionnel.

**Elections au Conseil national: à nouveau 35% de candidates pour 65% de candidats**

Lors des élections au Conseil national de 2007, 1088 femmes et 2001 hommes au total ont brigué un mandat; la proportion des femmes était donc de 35%, soit le même niveau que lors des élections

au Conseil national de 1995, de 1999 et de 2003.

### Les femmes en force sur les listes des partis de gauche et des verts

Le pourcentage de femmes parmi les candidats variait entre 13% et 57% en 2007. Comme lors des élections précédentes, les femmes étaient beaucoup plus fortement représentées sur les listes du PSS, des verts (PES, AVF) et des partis du centre (PEV, PCS, PEL), avec une proportion de femmes de plus de 39%.

La part des femmes était proche de la moyenne nationale de 35% sur les listes du PDC (36%) et du PLS (34%). Les femmes étaient sous-représentées (entre 13% et 28%) sur les listes du PRD, des petits partis de droite et de l'UDC.

Par rapport aux élections au Conseil national de 2003, la part des femmes parmi les candidats a changé de manière notable sur les listes du PRD et du PDC: elle a reculé de 35% à 28% au PRD et a progressé de 27% à 36% au PDC. Elle est restée plus ou moins la même dans les autres partis.

### Tous les cantons à scrutin proportionnel comptent une majorité de candidats masculins

Dans l'ensemble des cantons, les femmes constituaient entre 13% et 42% des candidats. Leur proportion était supérieure à la moyenne nationale de 35% dans dix cantons (ZG, TG, ZH, SZ, BS, NE, GE, GR, AG, BE) et inférieure à 30% dans quatre cantons (VS, SH, TI, JU).

La part des femmes parmi les candidats était un peu plus importante en Suisse alémanique (36%) qu'en Suisse romande (33%). Elle était de 28% au Tessin. Ces pourcentages n'ont pratiquement pas

bougé par rapport à 2003 (36%, 33%, 29%).

### Les élus au Conseil national comptent 29,5% de femmes et 70,5% d'hommes

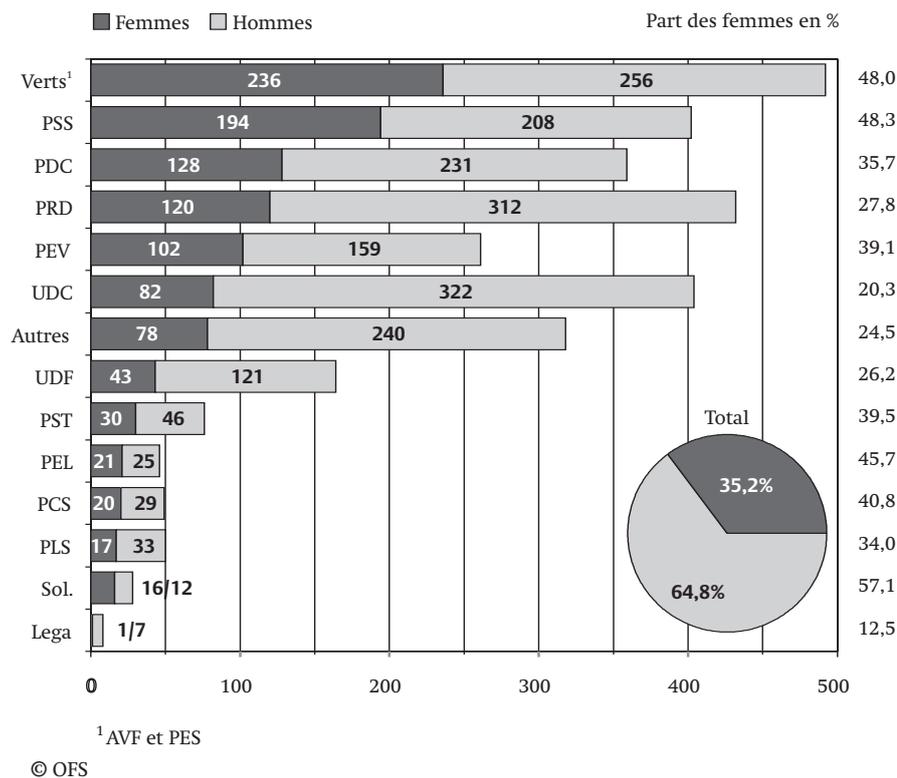
A l'issue des élections au Conseil national de 2007, la Chambre du peuple se composait de 141 hommes et de 59 femmes (2003: 52 femmes, 148 hommes). La représentation des femmes au Conseil national s'est améliorée de 3,5 points en 2007 par rapport à 2003 pour atteindre 29,5%, une valeur jusqu'ici inégalée.

#### Abréviations des partis

PRD	Parti radical-démocratique suisse
PDC	Parti démocrate-chrétien suisse
PSS	Parti socialiste suisse
UDC	Union démocratique du centre
PLS	Parti libéral suisse
PEV	Parti évangélique populaire suisse
PCS	Parti chrétien-social
PEL	Parti écologiste-libéral
PST	Parti suisse du travail / Parti ouvrier et populaire (POP)
Sol.	Solidarités
AVF	Alternative socialiste verte et groupements féministes (étiquette commune)
PES	Parti écologiste suisse
DS	Démocrates suisses
UDF	Union démocratique fédérale
Lega	Lega dei ticinesi
Autres	Groupes épars

Sur le plan cantonal, les abréviations des partis sont données sans le «S» (pour Suisse), sauf pour le PES, le PLS et le PSL.

### Elections au Conseil national de 2007: Les candidats (femmes et hommes), selon les partis



Cependant, le Conseil national ne compte de facto que 57 femmes. Cela tient au fait que, d'une part, la représentante du parti écologiste libéral, élue également au Conseil des Etats et ayant choisi de siéger dans cette chambre, a été remplacée au Conseil national par un homme. D'autre part, l'élue du PST dans le canton de Vaud n'a pas accepté son mandat, qui est revenu à un homme.

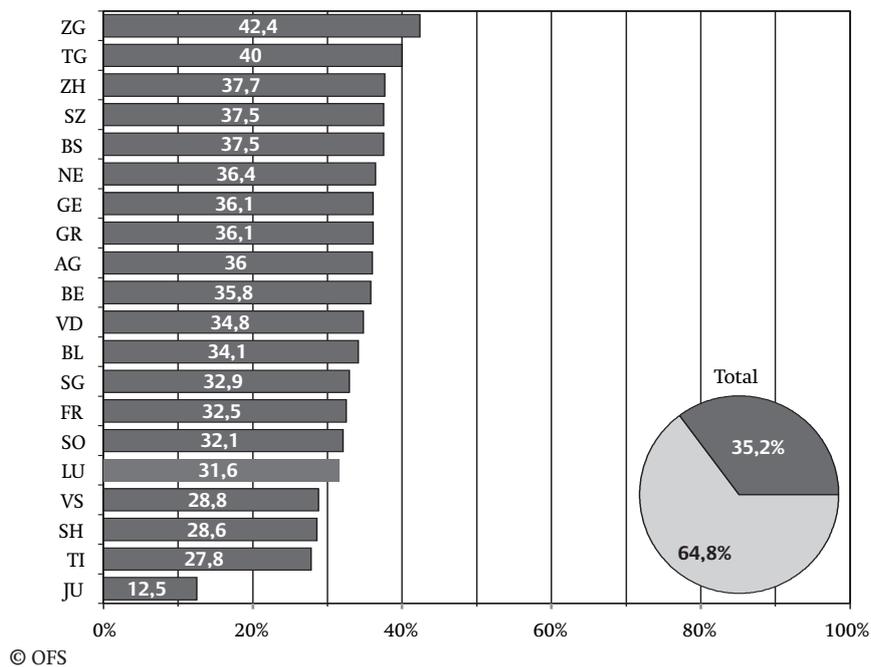
#### Près des deux tiers des élues au Conseil national sont issues des partis de gauche ou des verts

Les gains et les pertes de mandats lors des élections au Conseil national de 2007 ont eu des incidences diverses sur la représentation féminine des partis. Ainsi, pour la première fois depuis longtemps, les femmes de l'UDC ont, elles aussi, pu bénéficier de la progression du parti (+5 femmes UDC et +2 hommes UDC). Au PSS en revanche, les mandats perdus l'ont été, en fin de compte, largement au détriment des femmes (-6 femmes PS et -3 hommes PS).

Malgré cette évolution, les différences de représentation féminine selon les partis restent apparentes. Ainsi, près de la moitié des élues (49%) appartiennent aux partis du camp rose-vert (PSS, verts, PST). 47% des élues sont issues du camp

bourgeois (PRD, PDC, UDC et PLS). Si l'on tient compte du fait que le camp rose-vert détient 64 mandats et que le camp bourgeois en a exactement deux fois plus (128), force est de constater que les disparités entre partis quant à la représentation féminine restent marquées,

#### Elections au Conseil national de 2007: Part des femmes parmi les candidats, selon les cantons



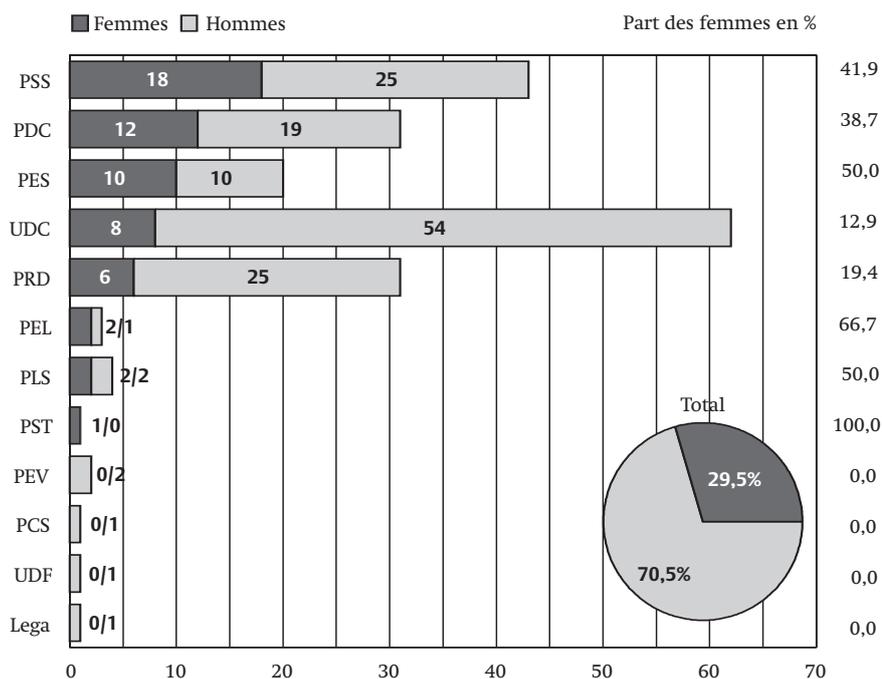
un phénomène qui est perceptible dans toutes les élections parlementaires depuis les années 1980. Les femmes sont fortement représentées dans les partis du camp rose-vert et leur part diminue à mesure que l'on se déplace vers la droite sur l'échiquier politique.

Ces disparités se confirment lorsqu'on considère la représentation féminine dans les différents partis: parmi les cinq grands partis, seules les verts comptent autant d'élues que d'élus (10 femmes, 10 hommes), ce qui était déjà le cas lors des élections précédentes. Le PSS compte le plus grand nombre d'élues: 18 femmes, 25 hommes (part des femmes: 42%); mais pour la première fois depuis l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes en 1971, le nombre des femmes socialistes élues a reculé depuis les dernières élections (il est passé de 24 à 18). Cette évolution a eu pour effet de faire reculer la part des élues du PSS de 46% à 42%.

La délégation du PEL au Conseil national compte 2 femmes et 1 homme, et celle du PLS 2 femmes et 2 hommes. Si une représentante du PST a été élue au Conseil national, elle n'a cependant pas accepté son mandat.

Au PDC, les femmes se sont distinguées: elles ont décroché 12 mandats en 2007, contre 9 en 2003, alors que le nombre d'hommes élus a stagné. De la sorte, la part des femmes dans la délégation du PDC est passée de 32% à 39%, et elle se

### Elections au Conseil national de 2007: Les élus (femmes et hommes), selon les partis



© OFS

place ainsi juste derrière celle du PSS. En revanche, la part des femmes dans la délégation du PRD stagne toujours (autour de 19%). Les femmes de l'UDC

ont obtenu 8 mandats, autrement dit 5 de plus qu'en 2003; leur part dans la délégation de ce parti atteint maintenant 13%, soit leur meilleur score depuis

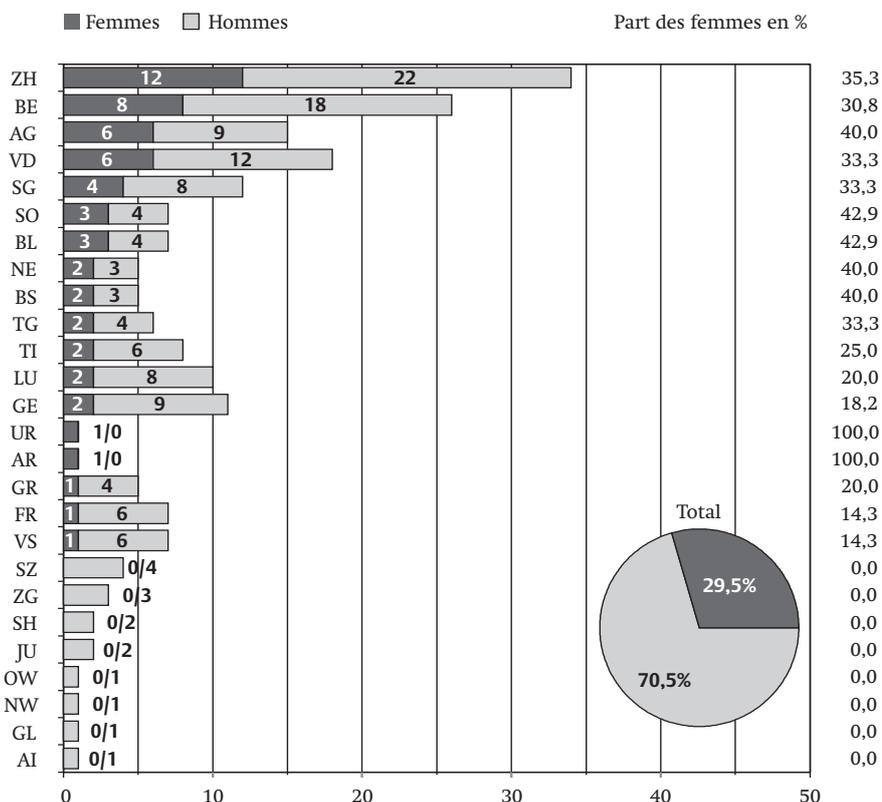
1991. Aucune femme n'a encore été élue au Conseil national dans les petits partis de droite (UDF, Lega), ni dans le PEV ni dans le PCS. A noter que ces partis comptent très peu d'élus.

### En 2007, huit cantons n'ont envoyé que des hommes au Conseil national

Des femmes ont été élues dans 16 cantons à scrutin proportionnel: la représentation féminine à cet égard varie entre 14% (FR, VS) et 43% (BL, SO). Les deux sièges revenant l'un à Uri et l'autre à Appenzell Rhodes-Extérieures restent en mains féminines.

La part des femmes élues a dépassé 30% dans les cantons de Berne, de Vaud, de Thurgovie, de Saint-Gall et de Zurich. Elle atteint au moins 40% dans ceux de Bâle-Ville, de Neuchâtel, d'Argovie, de Soleure et de Bâle-Campagne. Elle se situe par contre à 20% ou moins dans les cantons de Lucerne, des Grisons, de Genève, du Valais et de Fribourg. Huit cantons sont représentés au Conseil national exclusivement par des hommes: il s'agit de quatre cantons à scrutin majoritaire (OW, NW, GL, AI) et de quatre cantons à scrutin proportionnel (SZ, ZG, SH, JU). Parmi ces cantons, cinq n'ont encore jamais élu de femme au Conseil national (ZG, OW, NW, GL, AI).

### Elections au Conseil national 2007: Les élus (femmes et hommes), selon les cantons

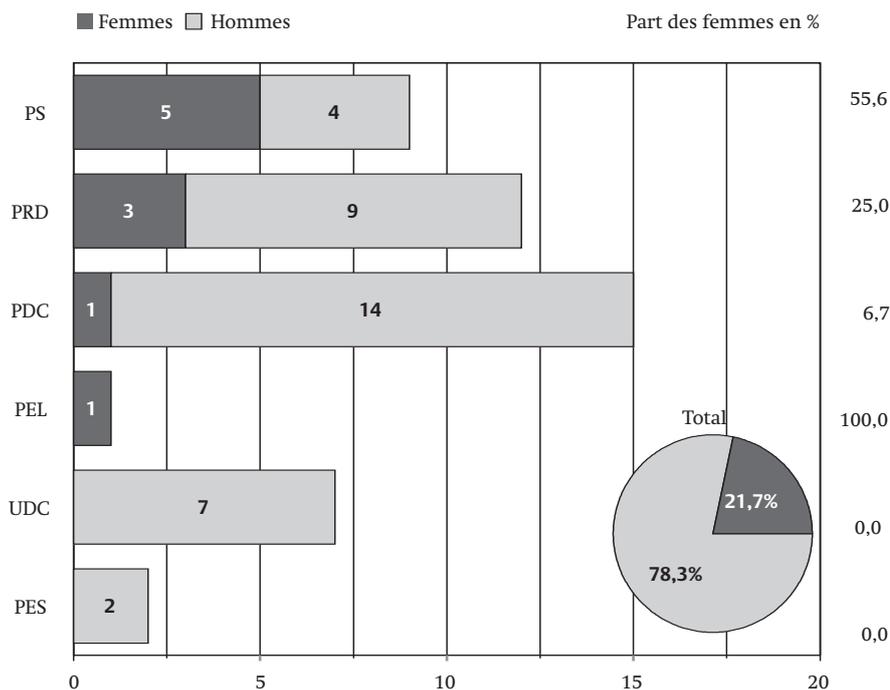


© OFS

### En 2007, la part des femmes a progressé en Suisse alémanique et en Suisse romande

Par rapport à 2003, cinq femmes de plus ont été élues en Suisse alémanique (+3,5 points) et deux de plus en Suisse romande (+4 points). La part des femmes est restée stable au Tessin. Les femmes continuent à être le mieux représentées en Suisse alémanique, avec une part de 32%. La proportion correspondante atteint environ 25% en Suisse romande et au Tessin.

## Elections au Conseil des Etats de 2006/07: Les élus (femmes et hommes) selon les partis



© OFS

### Système majoritaire et système proportionnel

Les élections gouvernementales et parlementaires se font soit au scrutin majoritaire, soit au scrutin proportionnel; ces deux systèmes se distinguent grosso modo comme suit:

Dans le système majoritaire, les candidats se présentent à titre individuel, mais ils sont le plus souvent nommés et soutenus par les partis. Sont élus les candidats qui obtiennent le plus de voix. Dans ce système, les petits partis n'ont que peu de chances d'obtenir des sièges. La plupart des élections aux gouvernements cantonaux et au Conseil des Etats se déroulent selon le scrutin majoritaire. Il en va de même des élections au Conseil national dans les cantons ne disposant que d'un siège (UR, OW, NW, GL, AI, AR).

Dans le système proportionnel, les sièges sont répartis entre les différentes listes proportionnellement au nombre de voix obtenues. Dans ce système, on commence par répartir les mandats entre les différentes listes (d'après le nombre de voix obtenues par chacune d'elles), puis on attribue ces sièges aux candidats arrivés en tête de chaque liste. La plupart des élections parlementaires (Conseil national et parlements cantonaux) obéissent au système proportionnel.

### Les femmes et les élections au Conseil des Etats de 2006 à 2007

Le Conseil des Etats se compose de 46 députés. Chaque canton a droit à deux sièges, chaque demi-canton (OW, NW, BS, BL, AI, AR) à un siège. L'élection des membres du Conseil des Etats est réglementée par le droit cantonal et n'est donc pas uniforme dans tout le pays. Les demi-cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures et d'Obwald élisent ainsi leurs représentants à la Chambre des cantons lors de la Landsgemeinde. Dans les autres cantons, à l'exception de celui du Jura, les citoyens les élisent au scrutin majoritaire en se rendant aux urnes. Par ailleurs, ces élections se déroulent à des moments différents selon les cantons. En 2007, les conseillers aux Etats d'Obwald et de Nidwald ont été élus «tacitement».

### Le Conseil des Etats compte 22% de femmes et 78% d'hommes

Les femmes sont depuis toujours un peu moins bien représentées au Conseil des Etats qu'au Conseil national: si la part des femmes dans la Chambre des cantons a augmenté de manière continue entre 1991 et 2003, passant progressivement de 9% à 24%, elle a reculé à 22% en 2007. Les élues ne sont plus qu'au nombre de dix, soit une de moins qu'en 2003.

### Une conseillère aux Etats sur deux est membre du parti socialiste

Après la perte de deux élues au Conseil des Etats dans les cantons de Genève et de Vaud, le PRD compte maintenant moins de représentantes à la Chambre haute que le PS et cède donc à ce dernier la place de leader qu'il occupait depuis de longues années sur ce plan. En 2007, seules quatre élues sont issues d'un parti bourgeois (3 PRD, 1 PDC). Le PS dispose de cinq représentantes, et la dixième conseillère aux Etats est membre du PEL.

Au sein de la députation du PSS, les femmes sont majoritaires (5 femmes, 4 hommes). Elles forment 25% de la députation du PRD (3 femmes, 9 hommes) et 7% de celle du PDC (1 femme, 14 hommes). On ne trouve aucune femme parmi les représentants de l'UDC (7 hommes) et ceux du PES (2 hommes).

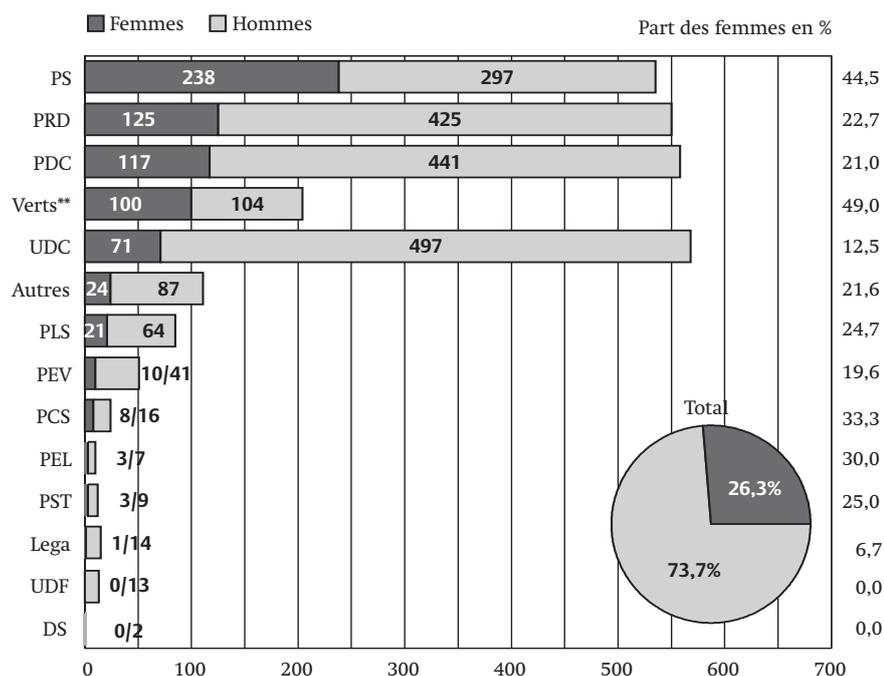
### 16 des 26 cantons et demi-cantons n'ont pas de représentante au Conseil des Etats

Dix cantons comptent des représentantes dans la Chambre des cantons, neuf d'entre eux sont représentés par un homme et une femme (ZH, BE, LU, SG, AG, VD, NE, GE, JU). Le demi-canton de Bâle-Ville est représenté par une femme. 16 cantons et demi-cantons n'ont élu que des hommes.

### Les élections au Conseil fédéral du 12 décembre 2007

Les 7 membres du Conseil fédéral – le gouvernement suisse – sont élus pour quatre ans par l'Assemblée fédérale (réunion du Conseil national et du Conseil des Etats), après le renouvellement intégral du Conseil national. On procède à une élection séparée pour chaque siège, selon le système majoritaire. Selon une disposition constitutionnelle, les diverses régions et les communautés linguistiques doivent être équitablement représentées. Enfin, une règle non écrite, appelée «formule magique», fixait depuis 40 ans la composition politique du Conseil fédéral (2 PRD, 2 PDC, 2 PSS et 1 UDC). Après les élections au Conseil national de 2003, la formule a été modifiée: 2 PRD, 2 UDC, 2 PSS et 1 PDC. En 2007, après la non-réélection de Christoph Blocher, l'UDC a retiré sa confiance à son représentant réélu et à sa représentante nouvellement élue au Conseil fédéral.

### Elections aux parlements cantonaux de 2004–2007\*: Les élus (femmes et hommes), selon les partis

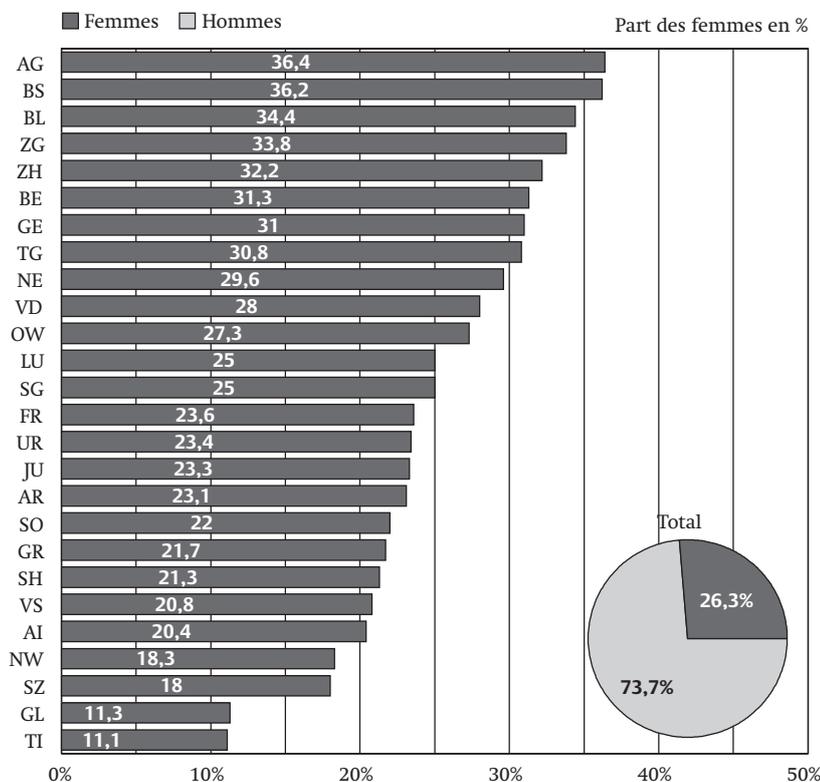


\* Etat fin 2007 (les mutations après les élections n'ont pas été prises en considération)

\*\* AVF et PES

© OFS

### Elections aux parlements cantonaux de 2004–2007\*: Part des femmes parmi les élus, selon les cantons



\* Etat fin 2007 (les mutations après les élections n'ont pas été prises en considération)

© OFS

Après les élections de 2003, le Conseil fédéral ne comptait tout d'abord qu'une femme. Mais en cours de législature, le représentant du PDC s'est retiré du Conseil fédéral et a été remplacé par une femme (Doris Leuthard). Et la non-réélection de Christoph Blocher au Conseil fédéral à fin 2007 a permis à une représentante de l'UDC (Eveline Widmer-Schlumpf) d'accéder à l'exécutif fédéral. Ce dernier comprend maintenant 3 conseillères fédérales, issues respectivement du PSS, du PDC et de l'UDC. La représentation féminine n'a jamais été aussi forte jusqu'ici.

### Supplément: Les femmes et les élections cantonales de 2004 / 2007

Les faits et changements décrits ci-dessus concernant la représentation féminine au Parlement et au gouvernement seraient-ils des phénomènes propres au système électoral fédéral? Pour le savoir, nous allons nous intéresser dans ce supplément aux résultats des élections cantonales des quatre dernières années.

Les **parlements cantonaux** comptent entre 49 (AI) et 180 membres (BE). Les députés sont élus au scrutin proportionnel dans la plupart des cantons, sauf dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures et aux Grisons, où quelques sièges, voire tous les sièges, sont attribués à des assemblées communales ou de district (système majoritaire). Des systèmes mixtes proportionnels et majoritaires existent dans les cantons d'Uri, de Schwytz, de Zoug, de Bâle-Ville, de Schaffhouse et d'Appenzell Rhodes-Extérieures. Les cantons, à l'exception du Tessin et de Genève, sont subdivisés en circonscriptions électorales.

Lors des élections aux parlements cantonaux 2004/2007, quelque 2738 sièges étaient à repourvoir. Par rapport aux élections de 2000/2003, la part des élues a progressé de 2 points à 26% (721 femmes et 2017 hommes).

### Dans les parlements cantonaux, les socialistes et les verts sont représentés par des femmes à raison de 45 à 49%

Considérée selon les partis, la répartition des sièges en mains féminines dans les parlements cantonaux correspond dans une large mesure à celle que l'on trouve au Conseil national: les verts comptent presque autant de femmes (49%) que d'hommes. La proportion de femmes est un peu plus faible au PS (44,5%), mais en chiffres absolus, ce parti dispose du plus grand nombre de représentantes (238) dans les parlements cantonaux.

Les délégations des partis bourgeois présentent des parts de femmes nettement plus faibles: 23% au PRD, 21% au PDC et 13% à l'UDC. Seule une femme issue d'un petit parti de droite siège dans un parlement cantonal.

Dans huit parlements cantonaux, la part des femmes est égale ou supérieure à 30% (AG, BS, BL, ZG, ZH, BE, GE, TG); elle est inférieure à 20% dans quatre cantons (TI, GL, SZ, NW).

Les **gouvernements** des 26 cantons et demi-cantons se composent de 5 à 7 membres élus directement par les citoyens. A l'exception d'Appenzell Rhodes-

Intérieures, qui utilise encore le système de la Landsgemeinde, les élections se font au scrutin secret et majoritaire. Les cantons de Zoug et du Tessin élisent tous deux leurs Conseillers d'Etat selon le système proportionnel. La durée de fonction est de quatre ans, sauf dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures (élections annuelles), de Fribourg et de Vaud (5 ans).

Pendant longtemps, les femmes n'étaient pas ou étaient peu représentées dans les gouvernements cantonaux. La première femme élue dans un exécutif cantonal l'a été en 1983 à Zurich; en 1991, on comptait cinq femmes au sein de gouvernements cantonaux (3%). Par la suite, leur nombre a nettement progressé: la représentation féminine atteignait 11% en 1995, 20% en 1999 et 21,5% en 2003. La part des femmes dans les gouvernements cantonaux est passée à 23,4% en 2004 pour ensuite retomber quelque peu. A fin 2007, elle se situait à 19% (30 sièges sur 156).

### 22 des 30 conseillères d'Etat appartiennent au PRD ou au PSS

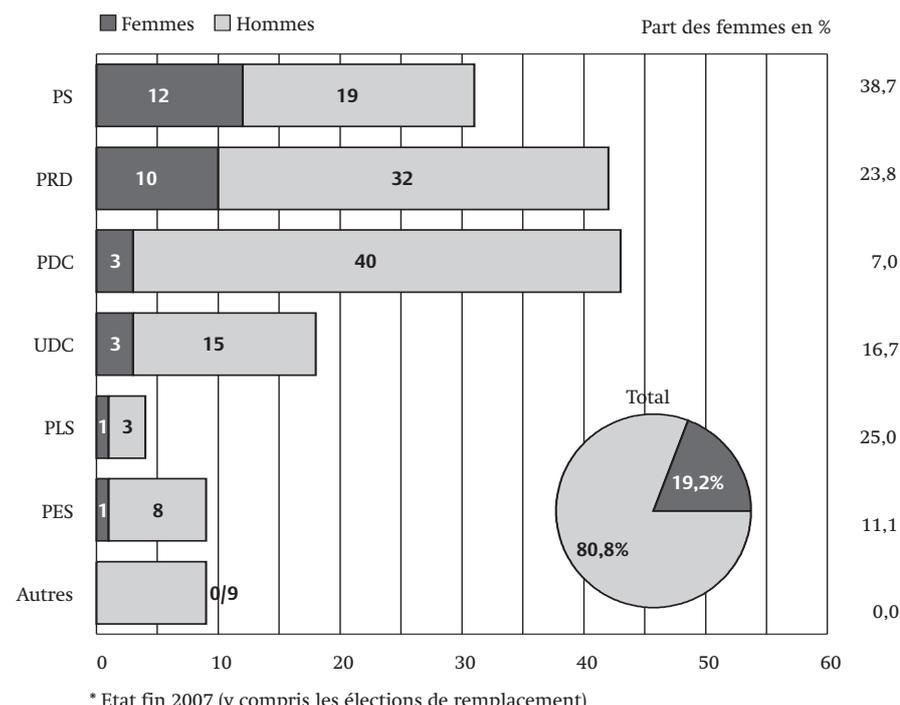
Le PS et le PRD ont les plus fortes députations féminines (respectivement 12 et 10 femmes). Ainsi, 40% des conseillères d'Etat sont issues du PS et 33% du PRD. Si l'on considère la répartition des mandats dans un exécutif cantonal entre femmes et hommes à l'intérieur des partis, on voit que la part des femmes est la plus élevée au PS (39%). Elle atteint environ un quart au PRD et un quart également au PLS. Sur les 18 représentants UDC élus dans un gouvernement cantonal, il n'y a que trois femmes. Le PDC compte trois conseillères d'Etat, soit une représentation féminine de 7% seulement.

La part des représentantes des verts dans un exécutif cantonal se situe à 11% (1 femme, 8 hommes), un fait assez atypique compte tenu du programme et de la politique défendus par le parti.

Le recul susmentionné de la représentation féminine entre 2004 (23%) et 2007 (19%) résulte de pertes de mandats pour le PRD, le PDC et l'UDC (1 mandat chacun) ainsi que pour le PS et le PL (deux mandats chacun).

Six gouvernement cantonaux n'ont pas de femme (SZ, AI, AG, TG, VS et, pour la première fois depuis 1989, GE). Aucun canton ne compte une majorité de femmes dans son gouvernement; une telle situation s'est produite une seule fois, dans le canton de Zurich, entre 2003 et 2007. Le canton du Valais n'a encore jamais élu une femme au Conseil d'Etat.

### Elections aux exécutifs cantonaux 2004–2007\*: Les élus (femmes et hommes) selon les partis



### Conclusion

1. La part des candidates a stagné autour de 35%, pour la troisième fois consécutive, lors des élections au Conseil national de 2007. Celle des femmes élues a par contre continué de progresser: elle a atteint 29,5% en 2007, un niveau inégalé jusqu'ici.
2. Par rapport à 2003, les femmes ont été plus nombreuses à être élues sur les listes de l'UDC (+5), du PDC (+3), des verts (+3) et du PLS (+1); de plus, deux femmes ont été élues sous la bannière du PEL, fondé tout récemment. Le nombre de représentantes du PRD et du PSS a reculé de respectivement une et six unités. Cette évolution réduit quelque peu les différences entre les partis quant à la représentation féminine au Conseil national. Les partis du camp rose-vert comptent

toujours les plus fortes proportions de femmes (verts: 50%, PSS: 42%), l'UDC et les petits partis de droite se situant à l'autre bout de l'échelle sur ce plan (respectivement 13% et 0%). Le PDC (39%) vient se ranger dans la moitié supérieure du classement, alors que le PRD ne réussit une nouvelle fois pas à franchir la barre de 20%.

**3.** Si l'on compare ce modèle de représentation féminine au Conseil national selon les partis avec celui qui a cours dans les parlements cantonaux, on observe que les écarts sont inférieurs à 3,5 points pour l'UDC, les verts, le PS et le PRD. L'écart grimpe cependant à 18 points pour le PDC (Conseil national: 39%, parlements cantonaux: 21%). Si l'on excepte ce dernier parti, on constate que la polarisation par partis de la représentation féminine le long de l'axe gauche-droite est donc aussi apparente au Conseil national que dans les parlements cantonaux.

**4.** Le modèle de répartition des femmes élues selon les partis est différent au Conseil des Etats et dans les gouvernements cantonaux. Le PRD a occupé pendant longtemps la première place en matière de représentation féminine, devant le PS. A la suite des dernières élections au Conseil des Etats et dans les gouvernements cantonaux, il a cédé cette place au PS. Le PS et le PRD, considérés ensemble, comptent toujours, et de loin, le plus grand nombre de représentantes dans ces deux institutions (Conseil des Etats: 80%, gouvernements cantonaux: 73%). En revanche, le PDC, les verts et l'UDC disposent d'une très faible part de femmes au Conseil des Etats et dans les exécutifs cantonaux.

*Traduction: services linguistiques de l'Office fédéral de la statistique*

---

Werner Seitz, Dr ès Lettres, politologue, chef de la section «Politique, culture et médias» à l'Office fédéral de la statistique. Il analyse depuis des années la participation des femmes à la vie politique et a été membre d'un groupe d'expert-e-s du Conseil de l'Europe qui a élaboré des mesures «pour une participation équilibrée des femmes et des hommes aux décisions prises en politique et dans la vie publique».